



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com
www.veyatifsascgtg.org
Siret : 798 550 497 000 19



Déclaration Fédérale du 12 Décembre 2022

A PROPOS DES RESULTATS AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

La FSAS-CGTG garde le cap et continuera à défendre une santé publique adaptée à notre réalité insulaire !

Les élections professionnelles ont eu lieu au sein de la Fonction Publique Hospitalière en Guadeloupe - Marie-Galante - Saint-Martin et Saint-Barthélemy, du 1er au 08 Décembre 2022. Les directions de tous les hôpitaux de la Guadeloupe et de Marie-Galante avaient choisi le vote électronique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont opté pour le maintien du vote physique et ont donc organisé leurs élections respectives aux urnes le jeudi 08 Décembre.

Nous rappelons que la FSAS-CGTG n'est pas partisane du vote électronique. Cette solution de facilité a été privilégiée par l'administration mais coûte plus cher (il s'agit de payer un prestataire) et déconstruit l'esprit même de l'acte démocratique qui passe par la participation in vivo et in situ des votants et, ceci, aussi bien dans l'organisation que dans l'esprit. Ceci étant dit, tout a été fait pour qu'il en soit ainsi et la FSAS-CGTG le regrette profondément.

Ces élections étaient subdivisées en :

- Elections Départementales, la CAPD et la CCP (Commissions Administratives Paritaires pour les fonctionnaires et Commission Consultatives Paritaires pour les contractuels).

- Elections Locales, les CAPL et le CSE (intéressant chaque hôpital en propre : Commissions Administratives Paritaires et Comité Social d'Etablissement).

Les Commissions Administratives, qu'elles soient locales ou Départementales, n'ont plus la possibilité d'influer sur la carrière des agents. Ces structures sont désormais des instances disciplinaires et de règlement de conflits. **La Commission Consultative** a quasiment la même fonction mais pour les contractuels de la Fonction Publique Hospitalière sur toute la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. **Le Comité Social d'Etablissement - C.S.E.** - est désormais le clone du C.S.E. des entreprises privées sans les moyens financiers. **Mais c'est sur la base du score en nombre de sièges pourvus aux C.S.E. que la représentativité syndicale se détermine localement (au sein des hôpitaux) et sur le plan territorial (Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy).**

Avant d'aller plus loin, il faut se rappeler qu'en **Décembre 2018** il y avait, en Guadeloupe - Marie-Galante - Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 6163 inscrits et 4293 votants (soit près de 70%) contre quasiment le même nombre d'inscrits mais seulement près d'un millier de votants en 2022. Cette baisse de la participation doit être analysée au regard du contexte - morosité post pandémie des professionnels - et de l'appréhension de beaucoup d'agents sur le choix d'une combinaison de code faisant appel à une partie de leur IBAN dans le cadre du vote électronique. L'analyse doit aussi être portée sur l'effritement de la relation entre les valeurs syndicales et les attentes des agents hospitaliers, société néolibérale oblige avec ses injonctions égocentriques.

Par ailleurs, **en Décembre 2022**, le paysage hospitalier a beaucoup évolué, tant en terme d'électeurs qu'en terme de résultats. Ainsi, on peut observer des variations quantitatives importantes sur le nombre des électeurs, sur l'approche des votants et sur la répartition des sièges par établissements mais aussi, qualitativement, en terme de thématiques dominants sur tous les hôpitaux. Au niveau de la représentation syndicale, il faut noter la disparition de la CTU à l'EPSM-G et l'apparition de UNIT 978 - nouvelle organisation de Saint-Martin - à Bethany-Home.

Nous déplorons, au CHUG, une abstention record et très inquiétante de 78% qui a influé sur le recul du nombre de sièges du syndicat CGTG-CHUG mais aussi sur la légitimité syndicale de manière générale. La restructuration en cours de la section syndicale FSAS-CGTG au CHBT a eu, aussi, pour conséquence un recul du nombre de sièges, tandis qu'au CHMS (Bouillante) la FSAS-CGTG recule franc. Ces situations méritent une analyse en profondeur.

A l'EPSM-G et au C.H.L.D.B. (Pointe-Noire), la FSAS-CGTG arrive en tête des suffrages mais doit se contenter d'être à égalité de sièges. Au CHCBE (Capesterre-Belle-Eau) la FSAS-CGTG reste stable.

Au C.H.G.R. (Palais-Royal et Morne-Vergain) et au C.H.L.C.F. (Saint-Martin), la FSAS-CGTG reprend la main en termes de suffrages et de sièges et redevient majoritaire.

A la M.D.E. (Maison Départementale de l'Enfance), la FSAS-CGTG demeure majoritaire.

A noter qu'au C.H.S.M. (Marie-Galante) et à l'EHPAD "Béthany Home" (Saint-Martin), à l'Hôpital de Bruyn (Saint-Barthélemy), la FSAS-CGTG n'avait pas présenté de listes.

Hôpitaux	Inscrits	Votants	%	Exprimés	FSAS-CGTG	Sièges	
						Sièges pourvus	Total sièges à pourvoir
CHUG	3256	740	22,72	666	178	4	15
CHBT	735	277	37,68	244	95	4	10
C.H.L.D.B.	244	194	79,50	192	99	4	8
C.H.C.B.E.	220	144	65,45	136	43	2	8
CHGR	395	223	56,45	201	124	5	8
MDE	149	111	74,49	105	60	4	7
C.H.M.S.	244	171	70,08	165	56	3	8
EPSM-G	954	317	33,17	285	153	5	10
C.H.L.C.F.	369	187	50,67	178	103	5	8
St Barth	44				Pas de liste FSAS-CGTG		3
C.H.S.M.	133				Pas de liste FSAS-CGTG		6
Bethany Home	52				Pas de liste FSAS-CGTG		4
Totaux					911	36	95

En résumé et de manière générale, malgré les difficultés diverses et variées notifiées lors de ces élections électroniques et nonobstant sa présence dans seulement 9 établissements sur 12. Mais aussi en dépit d'une grande baisse de la participation, la FSAS-CGTG peut se targuer d'avoir progresser d'un siège. C'est donc est le fruit de la cohérence de ses positions sur les grands sujets qui intéressent les agents hospitaliers. C'est aussi le fruit de son engagement auprès de ces derniers puisqu'avoir 43% des sièges dans 9 Etablissements sur 12 et, finalement, 37% sur l'ensemble... La FSAS-CGTG n'a pas démerité et en sort avec un score plus qu'honorable en dépit des circonstances.

Cependant, la FSAS-CGTG ne peut que regretter la forte abstention qui doit signifier, comme pour les élections citoyennes, une incompréhension entre les acteurs syndicaux et les mandants. Il s'agit, en conséquence de quoi, de ne pas se satisfaire d'une quelconque place mais de batailler pour reconquérir du terrain en reprenant les fondamentaux du syndicalisme de classe comme socle idéologique car les combats à venir seront encore plus difficiles au regard de l'acharnement du Gouvernement et de la classe possédante...

En attendant, la FSAS-CGTG, ses sections syndicales, ses secrétaires de section et ses militants tiennent à remercier amplement les électeurs mobilisés pour leur confiance.



Plus que jamais, la FSAS-CGTG sera là pour défendre une santé publique digne de notre archipel qui passe par :

- **L'arrêt de l'obligation vaccinale et la réintégration du personnel suspendu (Public, privé et libéral).**
- La formation de jeunes aux métiers sanitaires en soulignant les spécialités manquantes.
- La remise en question de toutes les réformes appliquées depuis le Gouvernement Sarkozy.
- L'abolition des A.R.S. au profit d'une véritable Direction Territoriale de la santé et du médicosocial.
- L'arrêt immédiat de la T2A et la révision à la hausse du coefficient correcteur.
- L'abandon du G.H.T. au profit d'une réorganisation coopérative hospitalière et non centralisatrice.
- La redéfinition de l'action sanitaire en subdivisant le territoire pour rapprocher le soin de la population.
- La sanctuarisation le nord-ouest de la Basse-Terre et ses hôpitaux (C.H.L.D.B. et C.H.M.S.) - de par sa stabilité géologique - comme repli sanitaire en cas de grande crise tellurique.
- Le renforcement des hôpitaux de Saint-Martin et de Marie-Galante, si la télémédecine est une avancée elle ne peut être considérée comme la panacée sur des îles à risques majeurs.
- Le renforcement de la psychiatrie et de ces structures extrahospitalières.
- La mise en place d'un véritable secteur gériatrique et gérontologique autour de Palais-Royal.
- L'articulation plus efficiente entre le sanitaire et le médicosocial.
- Une véritable réparation du scandale de la chlordécone.
- Le maintien et le renforcement des C.H.S.C.T., véritable contre-pouvoir du personnel soignant au profit des soignés.

Basse-Terre, le 12 Décembre 2022

Le secrétaire Général,



FSAS - C.G.T.G
4 Cité Artisanale de Bergevin
97110 Pointe-à-Pitre
Tél : 0690 28 19 86
Siret : 798 550 497 00019 - APE 9720Z
fsas.cgtg@laposte.net

Philippe BELAIR

FSAS-CGTG
B.P. 257
97 100 Basse-Terre